

Avis adopté

Séance plénière du 10 décembre 2025

*Satisfaire les besoins fondamentaux des enfants et garantir leurs droits,
dans tous les temps et espaces de leur vie quotidienne*

CFE-CGC

Le groupe CFE-CGC tient à remercier les rapporteurs et les membres de la commission pour la qualité de ce travail, qui offre des pistes concrètes et ambitieuses pour répondre aux enjeux essentiels des temps et des droits de l'enfant.

En effet, ces propositions, notamment la transposition de la directive européenne sur l'équilibre vie pro/vie perso, répondent à une attente forte des salariés, et en particulier des cadres et des parents.

Nous appelons à ce que ces mesures soient rapidement mises en œuvre, avec des négociations dans les branches et les entreprises pour adapter les horaires, le télétravail et les congés parentaux, y compris dans la fonction publique.

Aussi, face aux attentes légitimes issues de la convention citoyenne, notre groupe attend que le gouvernement assume pleinement sa responsabilité en traduisant ces propositions en actions concrètes, transparentes et évaluables, pour garantir que les droits et le bien-être des enfants ne restent pas de simples promesses.

La CFE-CGC souligne également l'urgence de reconnaître et valoriser les métiers éducatifs. Les professionnels de l'enfance, souvent précaires, doivent pouvoir bénéficier de conditions de travail dignes, de salaires revalorisés et de moyens renforcés pour les temps périscolaires.

La réorganisation des rythmes scolaires doit s'accompagner d'un dialogue social avec les enseignants, les animateurs et les parents, afin de garantir des solutions adaptées aux territoires et aux besoins des enfants.

Malgré des points positifs, notre groupe se montre cependant plus réservé sur les propositions liées au numérique. En effet, nous déplorons que la commission n'ait pas adopté une position plus ferme, notamment en matière d'interdiction des réseaux sociaux pour les mineurs et de responsabilité accrue des plateformes. À l'instar des réglementations strictes appliquées au tabac et à l'alcool, et face au caractère addictif prouvé des réseaux sociaux, il aurait pu être proposé d'interdire l'accès à ces plateformes aux mineurs de moins de 15 ans.

Cette mesure s'appuierait sur le modèle déjà en place pour les sites pornographiques, avec une vérification systématique de l'âge, soit par pièce d'identité, soit via un passeport numérique. Il est urgent de remplacer l'actuel système de simple déclaration, inefficace, par un contrôle rigoureux. Pour en garantir l'application, des sanctions dissuasives devront être mises en place à l'encontre des plateformes qui ne respecteraient pas cette obligation, afin de protéger efficacement les jeunes des dangers du numérique.

Malgré cette réserve, cet avis, complémentaire aux travaux de la convention citoyenne, s'inscrit résolument dans la bonne direction et **le groupe CFE-CGC a voté en sa faveur.**